

Informations en matière de durabilité

Intégration des risques de durabilité

Dans le cadre de la réglementation relative à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Sustainable Finance Disclosure Regulation, SFDR), la Banque vous informe par la présente de la manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans ses décisions d'investissement et des résultats de l'évaluation de l'incidence probable des risques en matière de durabilité sur le rendement des produits financiers qu'elle met à disposition.

Risque en matière de durabilité

Le risque de durabilité pour les investissements est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (Environmental, Social and Governance, « ESG ») qui, s'ils surviennent, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Tous les investissements qu'ABN AMRO gère et surveille activement constituent l'univers d'investissement et sont utilisés pour fournir des conseils d'investissement. Les investissements comprennent les fonds d'investissement, les ETF (Exchange Traded Funds), les actions et obligations individuelles ainsi que les produits structurés. En fonction de l'instrument d'investissement, ABN AMRO utilise les mesures et les analyses des fournisseurs de données externes pour évaluer les risques de durabilité.

Pour limiter les risques de durabilité, au moins 70 % des recommandations d'ABN AMRO (à l'exception des liquidités, des instruments du marché monétaire et des produits dérivés) sont alignées sur les éléments contraignants internes ci-dessous. Sur la base de nos normes d'investissement internes, un maximum de 30 % des investissements peut ne pas satisfaire aux éléments contraignants internes, et ce dans une optique de diversification du portefeuille. La catégorie des 30% ne peuvent pas déroger aux garanties minimales. Selon ces garanties minimales, le Mandat exclut tous les investissements dans des entreprises ou des gouvernements soumis à des sanctions, ou impliqués dans le tabac ou des armes controversées. De plus, tous les investissements du portefeuille respecteront les exigences de bonne gouvernance.

Actions et obligations

Pour les actions individuelles et les obligations d'entreprise, ABN AMRO utilise le score de risque ESG du fournisseur de données externe Sustainalytics pour analyser le risque de durabilité. Le score de risque ESG mesure le niveau de risque auquel la valeur économique d'une entreprise est exposée, en raison d'un risque non géré en matière de durabilité. Un score de risque ESG faible représente moins de risques non géré en matière de durabilité ce qui est donc meilleur qu'un score de risque ESG élevé. Pour déterminer le score de risque ESG d'une entreprise, on évalue l'exposition de l'entreprise aux risques de durabilité et la manière dont une entreprise gère ce risque. La différence entre ces deux facteurs est le risque de durabilité non géré ou le score de risque ESG. L'exposition d'une entreprise à un risque en matière de durabilité dépend d'enjeux ESG importants pour le sous-secteur, d'une exposition spécifique à l'entreprise aux

problématiques et incidents ESG dans lesquels l'entreprise est impliquée, comme les controverses et les violations du Pacte mondial des Nations Unies.

Bien que Sustainalytics attribue un score de risque ESG sur la base de recherches approfondies, cela reste une évaluation d'un seul fournisseur de données. Par conséquent, d'autres fournisseurs de données peuvent, par exemple, avoir une vision différente du risque en matière de durabilité d'une entreprise.

Pour atténuer le risque lié à la durabilité, nous appliquons les éléments contraignants suivants :

- ▶ Exclusion des entreprises qui ne respectent pas de pratiques de bonne gouvernance ;
- ▶ Exclusion des entreprises sur la base d'activités controversées ;
- ▶ Exclusion des obligations des pays controversés.

En plus de la sélection positive et des exclusions ci-dessus, ABN AMRO s'engage auprès de certaines entreprises conformément à sa politique d'engagement.

Fonds d'investissement

Les fonds sont gérés par ABN AMRO Investment Solutions (AAIS) ou par des gestionnaires externes. Les fonds gérés par AAIS respecteront la méthodologie d'ABN AMRO pour sélectionner des actions et obligations. Les gestionnaires externes peuvent utiliser des méthodes, des critères et des informations différents pour promouvoir les caractéristiques écologiques et/ou sociales. Ces méthodes différeront de nos méthodes internes et peuvent être moins strictes. Lors de la sélection de ces fonds externes, nous prenons en compte les caractéristiques environnementales et sociales que le Mandat promeut.

Des fonds externes sont soumis aux éléments contraignants suivants :

- ▶ Les fonds d'investissement relèvent de l'article 8 du SFDR ;
- ▶ Pratiques de bonne gouvernance ;
- ▶ Le fonds externe exclut :
 - Les entreprises impliquées dans la culture et la fabrication du tabac ;
 - Les entreprises impliquées dans la production, la vente ou la distribution d'armes controversées ;
 - Violations du Pacte mondial de l'ONU et des principes directeurs de l'OCDE.

Produits structurés

Pour les produits structurés, ABN AMRO tient compte des risques en matière de durabilité liés aux instrument sous-jacents.

Impact sur les rendements

Le risque de durabilité peut avoir un impact négatif sur la valeur de l'actif et les flux de trésorerie attendus, tels que les dividendes. Parmi les exemples au cours de ces dernières années, citons les incidents environnementaux ou les cas de fraude qui entraînent des amendes/pénalités ou des coûts opérationnels supplémentaires. Néanmoins, il est toujours difficile de modéliser statistiquement la valeur de la durabilité dans les performances des investissements. Le score de risque ESG de Sustainalytics peut être utilisé pour atténuer l'impact négatif potentiel des risques de durabilité sur les rendements.

Avertissement générale

Les informations présentées dans ce document ont été rédigées par ABN AMRO Bank N.V. et visent à fournir des informations au sens général du terme et ne sont pas adaptées à votre situation personnelle. Les informations ne peuvent dès lors explicitement pas être considérées comme un avis ou une proposition ou une offre 1) d'acheter ou de négocier des instruments financiers et/ou 2) d'acheter des services d'investissement ni comme un conseil en investissement. Toutes les décisions prises sur la base des informations contenues dans ce document le sont à votre charge et à vos risques. Les informations et conditions applicables aux instruments financiers et services d'investissement offerts par ABN AMRO sont disponibles dans les conditions générales de la banque, disponibles sur www.abnamromeespierson.be.

ABN AMRO

Ce document a été distribué en Belgique par ABN AMRO Bank N.V., dont le siège social est situé à 1082 PP Amsterdam, Gustav Mahlerlaan 10, agissant par l'intermédiaire de sa succursale belge, établie à 2600 Berchem, Borsbeeksebrug 30, RPM Anvers, TVA BE 0819.210.332 (« ABN AMRO »). ABN AMRO est agréée aux Pays-Bas en tant que prestataire de services financiers auprès de l'autorité des marchés financiers (Autoriteit Financiële Markten - AFM) et est soumise au contrôle prudentiel de la Banque centrale européenne. Sa succursale belge est également soumise au contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) et de la Banque Nationale de Belgique (BNB). Plus de détails sont disponibles sur demande ou sur www.abnamromeespierson.be.

US Person

ABN AMRO Bank N.V. n'est pas enregistrée comme courtier-négociant (broker-dealer) et conseiller en investissements au sens respectivement du Securities Exchange Act des États-Unis de 1934 et de l'Investment Advisers Act des États-Unis de 1940, tel que modifié de temps à autre, ni au sens des autres lois et réglementations applicables dans chaque État des États-Unis d'Amérique. Sauf exception prévue par les lois précitées, la prestation de services en matière de titres d'ABN AMRO, y compris (mais sans s'y limiter) les produits et services décrits dans le présent document, ainsi que les conseils y afférents, ne sont pas destinés aux résidents américains (« US Persons » au sens de la législation et de la réglementation susmentionnées). Ce document ou des copies de ce document ne peuvent pas être envoyés ou emportés aux États-Unis d'Amérique ou être fournis à des résidents américains. Sans préjudice de ce qui précède, l'intention n'est pas de vendre ni de distribuer ou de proposer les services et/ou produits décrits dans le présent document à des personnes dans des pays où ABN AMRO n'est pas autorisée en vertu d'une quelconque prescription légale. Toute personne qui dispose de ce document ou de copies de ce document est tenue de vérifier elle-même s'il existe des restrictions légales à la publication et à la diffusion de ce document et/ou à la prise en compte des services et/ou produits décrits dans ce document et de respecter lesdites restrictions. ABN AMRO n'est pas responsable des dommages découlant de services et/ou produits achetés en violation des restrictions susmentionnées.